

PIERRE GATTAZ, PRÉSIDENT DU MEDEF NATIONAL

« Le gouvernement doit sortir de son inertie »

Le président du Medef national, Pierre Gattaz, est en visite à La Réunion aujourd'hui et demain. Il vient notamment participer au séminaire « Formidable Réunion » organisé par son syndicat. Dans une interview au Quotidien, le patron des patrons se montre très critique vis-à-vis de l'Etat dans deux dossiers ultramarins : le recentrage des exonérations de charges sur les bas salaires et le plafonnement des aides publiques au secteur privé imposé par l'Etat. « Tout ce qui renchérit le coût du travail ruine la compétitivité des entreprises », indique-t-il.

– Laurence Parisot, votre pré-décesseur, ne s'était jamais déplacée à La Réunion durant les huit ans qu'elle a passés à la présidence du Medef. Qu'est-ce qui motive votre visite, Pierre Gattaz ?

– Le Medef est une organisation de terrain, avec un maillage unique d'entreprises de toutes tailles, partout en France, métropole et outre-mer. En tant que président du Medef, j'ai décidé que pendant mon mandat de 5 ans je me rendrai dans tous les territoires d'outre-mer. En venant à La Réunion, j'honore d'abord une promesse. Et c'est aussi bien sûr l'occasion de mieux connaître les spécificités et les ressources formidables de cette île afin de les prendre en compte dans le soutien que nous apportons aux chefs d'entreprise. La Réunion a des besoins particuliers qu'il faut regarder et préserver.

Je suis très heureux de venir à la rencontre des entrepreneurs réunionnais, ils ont beaucoup de choses à apporter aux chefs d'entreprise métropolitains et notamment leur expertise et leur expérience dans la conquête des marchés d'Afrique de l'Est et du Sud, ou encore dans l'utilisation des nouvelles technologies qui leur permet non seulement de surmonter mais d'optimiser le handicap de l'éloignement géographique.

« Hub de l'export »

De notre côté, nous pouvons épauler, avec le concours de Medef International, le Medef Réunion dans sa démarche d'intégration régionale. Nous souhaitons renforcer nos liens avec le Medef Réunion, les chefs d'entreprise réunionnais, créer les conditions d'une synergie avec les chefs d'entreprise métropolitains et le Medef national.

– Vous allez notamment par-



Pierre Gattaz : « la solution au chômage, c'est l'entreprise et la formation ».

ticiper à un séminaire consacré à La Réunion de demain. Quelle vision avez-vous de l'économie réunionnaise ?

– Je suis très impressionné par l'énergie et le potentiel de cette île qui a des atouts démographique (une jeunesse connectée) et géographique formidables. Sans compter la diversité des écosystèmes qui est une vraie richesse. Rares sont nos concurrents qui ont des têtes de pont avancées au cœur de l'Océan Indien comme La Réunion.

La Réunion et les départements d'outre-mer en général doivent devenir de véritables hub de l'export et de la mondialisation. Je suis aussi très impressionné par le dynamisme et la détermination des chefs d'entreprise réunionnais, qui se mobilisent totalement pour le développement économique de l'île, et par le tissu de TPE et PME innovantes, en avance sur les standards européens, qui n'ont rien à envier à leurs homologues métropolitains. Et cela en cumulant les contraintes nationales et les

contraintes spécifiques aux DOM. Il y a une vraie prise de conscience des chefs d'entreprise de La Réunion qui se manifeste par un engagement au sein du Medef Réunion, particulièrement actif sous la présidence de Yann de Prince.

– Amenez-vous des pistes pour renforcer la compétitivité des entreprises locales qui souffrent de l'éloignement par rapport à la métropole et de coûts plus élevés que leurs voisins de la zone ?

– S'il y avait une solution miracle, les chefs d'entreprise de La Réunion et le Medef Réunion l'auraient déjà mise en place depuis longtemps. Pour renforcer la compétitivité des entreprises, il n'y a pas 36 solutions. Il faut baisser le coût du travail, réduire la fiscalité, simplifier le code du travail et alléger la réglementation, bref mettre en place un environnement favorable au développement des entreprises. Mais des mesures spécifiques doivent être prises pour les entreprises ultramarines en général

et plus particulièrement pour les entreprises de La Réunion qui font face à une double concurrence. Une concurrence géographique avec les Etats voisins qui ont un coût du travail moins élevé et des réglementations moins contraignantes. Et une concurrence avec les entreprises de la métropole : à La Réunion, les matières premières sont plus chères, les délais de livraison plus longs, les stocks nécessaires. Pour toutes ces raisons, les mesures nationales doivent être renforcées et adaptées au contexte afin de permettre aux entreprises réunionnaises de se battre dans des conditions équitables. C'est pourquoi nous soutenons une adaptation du Pacte de responsabilité et nous nous félicitons du renforcement du CICE dans les DOM avec un taux de 9% pour 2016. Mais il doit être appliqué dès le 1^{er} janvier. Le décalage de trois mois de la baisse des charges est particulièrement préjudiciable aux entreprises de La Réunion qui, compte tenu de leur situation spécifique, ont besoin de visibilité.

– La Réunion est le département français le plus touché par le chômage. Comment créer des emplois, notamment pour les jeunes ?

– Le dynamisme démographique de La Réunion, qui est une richesse, est aussi un véritable défi, l'activité économique étant insuffisante à absorber le flux de jeunes arrivants sur le marché du travail. La solution au chômage, c'est l'entreprise et la formation. Je salue à cet égard la mobilisation du Medef Réunion qui a transposé notre programme sur l'audace créatrice à travers son opération « Passer de l'envie au projet » et accompagne pendant 5 mois 15 entrepreneurs débutants pour les aider à mûrir leur projet et les amener jusqu'à sa réalisation. Mais il faut aussi donner aux entreprises les conditions d'être compétitives. Cela passe par une baisse des prélèvements obligatoires et la mise en place d'un environnement réglementaire plus souple. Il faut également développer l'apprentissage. L'ap-

prentissage, c'est la voie royale, c'est une voie d'excellence tant d'éducation que d'insertion professionnelle, puisque 70 % des apprentis sont embauchés en CDI. Il faut, enfin, mettre à profit la réforme de la formation professionnelle qui permet au salarié de développer son employabilité afin de s'adapter à l'évolution de sa vie professionnelle.

« On est en pleine incohérence »

– L'actualité immédiate pour les entreprises réunionnaises, c'est le projet de loi de finances qui a de nouveau recentré les exonérations de charges sociales outre-mer sur les bas salaires en les rabotant de 70 millions d'euros. Que vous inspire cette décision dictée par Bercy ? Le Medef national va-t-il monter au créneau sur ce sujet ?

– Tout ce qui renchérit le coût du travail ruine la compétitivité des entreprises, avec à la clé une augmentation du taux de chômage. Cette décision est donc particulièrement néfaste et lourde de conséquences à La Réunion où le taux de chômage à 30% est particulièrement élevé et où les entreprises sont défavorisées en terme de coût du travail par rapport aux pays voisins. Comment comprendre, par ailleurs, que Bercy décide un renforcement du CICE en faveur des entreprises ultramarines et dans le même temps revienne sur les exonérations de charges ? D'autant que cette exonération serait applicable dès le 1^{er} janvier 2016 alors que la baisse de charges du CICE est décalée à trois mois. On est en pleine incohérence.

– Les acteurs économiques locaux s'émeuvent également du plafonnement des aides publiques aux entreprises ultramarines que l'Europe souhaite imposer à l'Etat français. Là encore, allez-vous relayer auprès de l'exécutif les inquiétudes exprimées par le président du Medef réunion, Yann de Prince, lequel a évoqué un « tsunami économique » ?

– La remise en cause du statut de région ultrapériphérique, qui figure dans l'article 349 du traité de l'UE et permet aux DOM de bénéficier d'aides économiques spécifiques, crée une insécurité juridique et économique sans précédent. Sa disparition aurait des conséquences catastrophiques sur la compétitivité des entreprises, de l'investissement et cela au détriment de la croissance et de l'emploi dans une région touchée par le chômage et la concurrence de pays à bas coûts. Ces dispositifs ont été mis en place pour pallier les handicaps structurels de ces territoires, ils doivent être maintenus. Nous attendons du gouvernement qu'il sorte de son inertie et se mobilise auprès des instances européennes.

Entretien : Cédric BOULLAND

« Embaucher des personnes éloignées de l'emploi, c'est de la provocation ? »

– Depuis notre arrivée à la présidence du Medef, vous avez fait des propositions critiquées comme la suppression de l'ISF ou l'instauration d'un Smic intermédiaire pour les publics éloignés de l'emploi. C'était de la provocation ou vous défendez toujours ces deux idées ?

– 10,3 % de la population active au chômage dans un pays comme la France, voilà ce qui relève de la provocation. Or l'ISF crée du chômage parce qu'il est responsable du très faible nombre d'entreprises intermédiaires (ETI) dans notre pays. En France, si l'outil de travail échappe à l'ISF, ce n'est pas le cas des parts de capital détenus par les actionnaires, parmi lesquels les actionnaires familiaux, parmi lesquels les actionnaires familiaux afin de leur permettre de payer l'ISF dont ils étaient redevables. Avec deux conséquences, l'affaiblissement de ces entreprises, qui peu à peu ont disparu, ou leur vente pure et simple à des concurrents étrangers.

Quant au Smic intermédiaire pour les

publics éloignés de l'emploi, quelle était ma proposition ? L'entreprise assure un Smic réduit abondé par l'Etat le temps que les personnes concernées acquièrent les compétences propres à leur garantir dans un avenir proche un métier rétribué à sa juste valeur. Embaucher des personnes exclues de l'emploi, leur apprendre un métier, leur permettre d'être autonomes, c'est de la provocation ?

Réforme du code du travail : « pourquoi attendre 2018 ? »

– Le Medef s'est prononcé en faveur d'une réforme du code du travail. Les premières pistes évoquées par le gouvernement vont-elles dans le sens que vous souhaitez ?

– Tout le monde (experts, hommes politiques de droite comme de gauche) s'accorde sur un constat : il faut réformer impérativement le code du travail devenu obèse, illisible, incompréhensible, inefficace, source de contentieux, impuissant à protéger les salariés et incapable d'indiquer claire-

ment aux employeurs ce qu'ils doivent respecter. Les mêmes s'accordent sur la solution : permettre aux entreprises de s'organiser plus simplement par le dialogue social au sein de chaque entreprise.

Il serait dramatique que le gouvernement ne capitalise pas sur ce double consensus et n'aille pas au bout d'une réforme indispensable et bénéfique pour tous. En reconnaissant la place qui doit être donnée à la négociation collective, les premières propositions présentées par le ministre du Travail vont dans le bon sens mais pourquoi exclure d'emblée du champ de la négociation collective le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, le Smic et les formes de contrat ? Et surtout pourquoi attendre 2018 pour finaliser la réforme ?

L'accord récemment signé sur les retraites complémentaires montre qu'un dialogue social responsable ouvrant la voie à des réformes structurelles est possible dans notre pays.